



N° 14

Séance du 14/04/2018

Objet : Demande de subvention FRAFU 2018 pour le projet d'aménagement du quartier de Chembenyumba .

Après une première convocation le 10 avril 2018 sans atteindre le quorum, l'Assemblée Délibérante s'est réunie à nouveau le 14 avril 2018 à 18h00, au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans ses locaux de Mroalé (la salle du conseil de la mairie de Tsingoni étant en panne d'électricité), sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 18

Nombre de suffrages : 18

Etaient présents :

M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Harouna, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI ASSANI Binti, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MIKIDADI Madihali, M. MADI Saïd, et M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, et M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Etaient absents :

M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, Mme AHMED Fatima, Mme ALI Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme BAMANA Anhya, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme DOUKAINI Kamaria, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MASSIALA Sadanati, Mme CHANFI Dahabia, Mme MVOULANA Chakila Laila, et M. SAID Mohamed Barrabe.

Date de convocation :
10/04/2018

Date d'affichage :
10/04/2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

16/04 /2018

Et affichage du :

16/04/2018

Procurations : Néant.

Etaient excusés : Néant.

Secrétaire de séance : M. MADI Saïd



Le Président expose que dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain (FRAFU) 2018, la 3CO souhaite pouvoir saisir l'opportunité de lancer des études pré-opérationnelles pour les futures zones d'aménagement de son territoire.

A ce titre, est proposé au conseil le périmètre du projet d'aménagement du quartier Chembenyumba collège qui se trouve sur le territoire de Mtsangamouji, commune faisant partie de l'intercommunalité du Centre-Ouest. De par sa situation géographique, des possibilités de développement communales, de la disponibilité foncière, des caractéristiques de la commune et des vellétés des élus intercommunaux, ce site représente une opportunité. La commune et l'intercommunalité pourront ainsi bénéficier d'un quartier présentant des logements sociaux et libres d'accès, des services, une zone d'activité et des équipements structurants.

Le Vice-Rectorat et la Communauté de Communes du Centre-Ouest ainsi que la mairie de Mtsangamouji travaillent sur un projet de partenariat pour l'implantation d'équipements structurants mutualisés sur la commune de Mtsangamouji, dans le village de Chembenyumba. Ces équipements sont les suivants : lycée, cuisine centrale, gymnase et dojo. L'implantation de tels équipements implique la réalisation d'aménagement de la zone, de création et réhabilitation de logement.

A l'aube de la rédaction des PLUi, cette demande de subvention amène donc à proposer des études pré-opérationnelles complémentaires pour une adéquation du projet à l'échelle intercommunale.

A noter qu'une coordination s'est faite avec la mairie et le VR pour la réalisation et le portage de ce projet par la 3CO. Le coût estimé des études pré-opérationnelles est estimé à 84 000€.

La demande de financement dans le cadre du dépôt de dossier au titre du FRAFU d'un montant de 42 000€ représentant 50 % de la somme totale estimée pour ce projet comme détaillé ci-dessous.

VOTE : adoptée à l'unanimité



Financier sollicité	%	Montant (euro)
FRAFU (ETAT/LBU)	50 %	42 000 €
Vice-Rectorat	25 %	21 000 €
3CO	25 %	21 000 €
Coût total du projet	100 %	84 000 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Valide le lancement du projet d'aménagement « Chembenyoumba »,
- Approuve le plan de financement du projet présenté pour un montant total de 84 000€
- Autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention FRAFU pour un montant de 42 000€
- Autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au Vice-Rectorat pour un montant de 21 000€
- S'engage à inscrire dans son budget la somme de 21 000€ au titre de l'autofinancement,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Fait à TSINGONI, le 14/04/2018.

Le Président,

M. ZAnoudine ANTOYISSA



